



## Fiche de Données de Sécurité MARCOSIL GRIP

Fiche du 27/5/2017, révision 7

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: MARCOSIL GRIP  
Code commercial: 931
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé :  
Produit pour le bâtiment
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
COLORIFICIO SAN MARCO S.P.A.  
Via Alta 10  
30020 MARCON (VE) - Italie -  
Tel.+39 041 4569322  
Fax. +39 041 5950153
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
sicurezza.prodotti@sanmarcogroup.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
France: numéro ORFILA (INRS) 24/24: + 33 (0)1 45 42 59 59  
Information techniques: COLORIFICIO SAN MARCO SPA +39 041 4569322 (lu-ve 9.00-12.30 ; 13.30-17.00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :  
⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.  
⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Dispositions spéciales:

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOSIL GRIP

EUH208 Contient du (de la) mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:  
Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté                        | Nom                                                                                                                        | Numéro d'identif.                                                   | Classification                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 3% -<br>< 5%            | Acide silicique, sel de potassium                                                                                          | CAS: 1312-76-1<br>EC: 215-199-1<br>REACH No.: 01-2119456888-17-XXXX | ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315<br>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319                                                                                                                                                                                                |
| >= 1% -<br>< 3%            | Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques                                                   | EC: 919-857-5<br>REACH No.: 01-2119463258-33-XXXX                   | ⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226<br>⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304<br>⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336<br>EUH066                                                                                                                                                             |
| >= 0.00015% -<br>< 0.0015% | mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | Numéro 613-167-00-5<br>Index:<br>CAS: 55965-84-9<br>EC: 611-341-5   | ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314<br>⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317<br>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.<br>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.<br>⚠ 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301<br>⚠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311<br>⚠ 3.1/1/Inhal Acute Tox. 1 H330 |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOSIL GRIP

Aucun

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

- 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

- 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOSIL GRIP

- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques  
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 1200 mg/m<sup>3</sup>, 197 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.871 mg/l - Consommateur: 0.9 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 208 - Consommateur: 125 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide

Couleur: transparent

Odeur: caractéristique

Seuil d'odeur : N.A.

pH: 10

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Inflammation solides/gaz: N.A.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Point éclair: N.A.

Vitesse d'évaporation : N.A.

Pression de vapeur: N.A.

Densité relative: 1.07 kg/l

Solubilité dans l'huile : N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Température d'auto-allumage : N.A.

Température de décomposition: N.A.

Viscosité: N.A.

Propriétés explosives: N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOSIL GRIP

|                                                       |      |
|-------------------------------------------------------|------|
| Propriétés comburantes:                               | N.A. |
| 9.2. Autres informations                              |      |
| Miscibilité:                                          | N.A. |
| Liposolubilité:                                       | N.A. |
| Conductibilité:                                       | N.A. |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A. |

---

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
  - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
  - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
  - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
  - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
  - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
  - Aucun.

---

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- Informations toxicologiques sur le produit :
- MARCOSIL GRIP
- a) toxicité aiguë
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
  - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
    - Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
  - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
    - Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
  - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
  - e) mutagénicité sur les cellules germinales
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
  - f) cancérogénicité
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
  - g) toxicité pour la reproduction
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
  - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
  - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
  - j) danger par aspiration
    - Non classé
    - Pas de donnée disponible pour le produit
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
- Acide silicique, sel de potassium - CAS: 1312-76-1
- a) toxicité aiguë:
    - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOSIL GRIP

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 4951 mg/m3

---

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

MARCOSIL GRIP

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia 1000 mg/l - Durée h: 48

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) - CAS: 55965-84-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia 0.1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues 0.048 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: pseudokirchneriella subcapitata

Point final: EC50 - Espèces: Poissons 0.22 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: oncorhynchus mykiss

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.00064 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: skeletonema costatum

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia 0.004 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: daphnia magna

Point final: NOEC - Espèces: Poissons 0.098 mg/l - Durée h: 672 - Remarques: oncorhynchus mykiss

Point final: NOEC - Espèces: Algues 0.0012 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: pseudokirchneriella subcapitata

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

##### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

##### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### 14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOSIL GRIP

- N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

## Fiche de Données de Sécurité MARCOSIL GRIP

H311 Toxique par contact cutané.  
H330 Mortel par inhalation.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description                                                                                  |
|-----------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3        | Liquide inflammable, Catégorie 3                                                             |
| Acute Tox. 1                            | 3.1/1/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 1                                                 |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3                                               |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3                                                 |
| Asp. Tox. 1                             | 3.10/1       | Danger par aspiration, Catégorie 1                                                           |
| Skin Corr. 1B                           | 3.2/1B       | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                                                              |
| Skin Irrit. 2                           | 3.2/2        | Irritation cutanée, Catégorie 2                                                              |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2        | Irritation oculaire, Catégorie 2                                                             |
| Skin Sens. 1A                           | 3.4.2/1A     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                                                        |
| STOT SE 3                               | 3.8/3        | Toxicité spécifique pour certains organes cibles<br>—Exposition unique STOT un., Catégorie 3 |
| Aquatic Acute 1                         | 4.1/A1       | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1                                            |
| Aquatic Chronic 1                       | 4.1/C1       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1                        |

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification |
|------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Eye Irrit. 2, H319                                         | Méthode de calcul         |
| Skin Irrit. 2, H315                                        | Méthode de calcul         |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

## Fiche de Données de Sécurité

### MARCOSIL GRIP

|             |                                                                                                                              |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|             | dangereuses par route.                                                                                                       |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                       |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                    |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                        |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                        |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                          |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                              |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                            |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                                                    |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                                                     |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.                                                                                                     |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                              |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                                                       |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.                                                                                            |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.                                                                                           |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                                                            |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.                                                                                                      |
| TWA:        | Moyenne pondérée dans le temps                                                                                               |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                                                       |